

AAP Développement de technologies innovantes critiques

Pourquoi choisir ce dispositif ?

Objectifs de l'aide

- + Soutenir des projets de R&D portant sur des briques technologiques innovantes et critiques en cybersécurité
- + Accompagner le développement de la filière française de la cybersécurité et faire émerger des champions français

- + Aide mixte avec une part de subvention et d'avance remboursable
- + Atténuation des risques technologiques grâce à un levier financier conséquent
- + Structuration de la filière française de la cybersécurité et de la souveraineté numérique du pays

Caractéristiques et thématiques	<ul style="list-style-type: none"> › Dispositif s'inscrivant dans le PIA IV › Appel à projets individuels ou collaboratifs › 4 axes - <ul style="list-style-type: none"> › 1) La protection des infrastructures critiques › 2) La protection des collectivités locales, startups/PME & télétravailleurs › 3) La sécurité de l'IoT › 4) Les briques technologiques critiques spécifiques à certains secteurs clés
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> › Tout type d'entreprise (startup, PME, ETI et GE) › Dans le cas d'un consortium, le chef de file doit être un industriel › Les établissements de recherche ne peuvent pas être pilotes des projets
Type de Financement	› Mix de subvention et d'avance remboursable, fonction de la part de Développement expérimental (DE), Recherche industrielle (RI) ou fondamentale (RF)
Taux d'aides	› Pour les dépenses RDI, de 25% à 70% selon le type d'entreprise et la nature des travaux (RI, DE, RF)
Budget minimum	› Assiette de travaux comprise entre 1 M€ (500 K€ pour les projets portés par une jeune pousse et 15 M€
Durée du projet	› 12 mois minimum et 36 mois maximum
Date de soumission des dossiers	› 15/10/2021, à 12h00

bpifrance

